

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 17 octobre à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé-en-Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 11 octobre 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés en mairie le mardi 11 octobre 2022.

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Valérie CATHERINE, Nathalie COLLIBEAUX, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Valérie DESQUESNE, Flavien DELÉTRE, Florence DUQUESNE, Jean ELISABETH, Patrick FENOUIL, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Najat LEMERAY, Alain LEQUERTIER, Patrice MÉCHE.

Ont donné pouvoir :

Xavier ANCKAERT à Valérie DESQUESNE
Frédérique CLOTEAU à Laëtitia BOISSÉE
Nadine LECHATELLIER à Pascal DALIGAULT
Isabelle LEPESTEUR à Alain LEQUERTIER
Hervé PONDEMER à Sylvain DELANGE
Anne ROELANDT à Florence DUQUESNE

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20221017-22_04935-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022

Absents excusés : Godwill BABALAO et Angélique MOUROCCQ

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 1-2-5
- en exercice : 29	- pour : 27	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 21	- contre : 0	
- votants : 27	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 12 juillet 2022 a été adopté à l'unanimité		

DÉL-2022/104 – Avenant n°2 au marché public de performance énergétique associant la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance des installations d'éclairage de mise en valeur et des illuminations festives de la ville de Condé-en-Normandie (Citeos)

Vu l'article 2122-22 du code général des collectivités territoriale,

Vu le code de la commande publique,

Il est rappelé que les entreprises Galczynski Traploir Calvados et Citeos Ingénierie Normandie sont attributaires du marché public de performance énergétique de conception-réalisation-d'exploitation et de maintenance des installations d'éclairage public, d'éclairage de mise en valeur et d'illuminations festives depuis le 1er juillet 2015, Considérant la nécessité de modifier le budget du poste G5 - Illuminations Festives de l'année 2022-2023 - dans un souci d'économie en diminuant le nombre de motifs installés.

Pour l'année 2022, le budget pour le poste G5 est de 12 307,00 € HT (soit 14 768,40 € TTC) en lieu et place de l'ancien montant annuel : 16 587,00 € HT (soit 19 904,40 € TTC).

Le montant de l'avenant n°2 en moins-value correspond à la diminution du budget du poste G5 soit 4 280,00 € HT (soit 5 136,00 euros TTC).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

- **APPROUVE** le projet d'avenant n°2 en moins-value pour le poste G5 portant sur les illuminations festives 2022-2023,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 et tous documents en lien avec ce dossier.

Extrait certifié conforme,
à Condé-en-Normandie, le 17 octobre 2022
Le Maire, Valérie DESQUESNE

